

Document d'informations clés TAILOR CREDIT 2028 (Part C)

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à la comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : **TAILOR CREDIT 2028 – Part C** (le « Fonds »)
Code ISIN : FR001400BVX5

Initiateur du PRIIP : **Tailor Asset Management**

Contact : 23 rue Royale – 75008 Paris ; appelez-le +33 (0)1.58.18.38.10 pour de plus amples informations ; <https://www.tailor-am.com/>

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Tailor Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Tailor Asset Management est agréée en France sous le n° GP90031 et réglementée par l'AMF.

Date de production du Document d'Informations Clés (« DIC ») : 17/10/2024

VOUS ETES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET PEUT ETRE DIFFICILE A COMPRENDRE.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières de droit français et constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (le « Fonds »). Le Fonds est soumis aux règles applicables aux OPCVM agréés.

Durée

Le fonds a été créé le 12 octobre 2022 pour une durée de 99 ans sauf dans le cas d'une dissolution anticipée ou de prorogation.

Objectifs

Le fonds est classé : « Obligations et autres titres de créances internationaux ».

L'OPCVM a pour objectif d'obtenir, sur la période de placement recommandée comprise entre la création du FCP et la date d'échéance fixée au 15 décembre 2028 (ci-après la Date d'Echéance), une performance annualisée nette des frais courants de 5.00% pour la part « C ». Pour atteindre cet objectif, l'équipe de gestion sélectionnera des titres de créances internationaux, d'émetteurs publics ou privés, sans contrainte de notation, dont la maturité sera inférieure ou égale au 30 juin 2029. Le fonds n'a pas d'indicateur de référence. Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds. Il tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion.

Pour atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM, mettra principalement en œuvre une stratégie de portage (dite « buy & hold ») et investira au moins 80% de son actif net sur un portefeuille diversifié d'obligations dont la maturité finale ou le put porteur n'excèdera pas le 30 juin 2029. L'OPCVM investira sur tous types d'obligations, y compris sur des obligations convertibles (jusqu'à 50% maximum), en direct ou via des OPC (dans la limite de 10% de l'actif net) dont la maturité ou l'exercice du put porteur sera inférieure ou égale au 30 juin 2029. L'allocation sera discrétionnaire en termes de répartition dettes publiques ou privées, de répartition géographique (y compris pays émergents à hauteur de 50% maximum), de devise et de notation. Les investissements pourront donc être réalisés sur des titres de créances relevant de la catégorie « Investment Grade » (rating supérieur ou égal à BBB- dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalent selon l'analyse de la société de gestion), sur des titres de créances dits spéculatifs, relevant de la catégorie « High Yield » (rating inférieur à BBB- dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalent selon l'analyse de la société de gestion) ou sur des titres de créances non notés jusqu'à 100% de l'actif net.

Lors de la constitution du portefeuille, l'OPCVM ne sera toutefois pas exposé à des titres de créances dont la notation est équivalente ou inférieure à CCC dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou Caa2 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalent selon l'analyse de la société de gestion. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 8.

La partie non investie sur les marchés de taux, pourra être investie sur les marchés d'actions, jusqu'à 10% maximum, via la sensibilité actions des obligations convertibles ou investie en OPC de droit français, y compris des OPC gérés par Tailor AM ou des actions issues de la conversion des obligations convertibles ou standards.

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme et des swaps de change uniquement dans un but de couverture du risque de change, ce dernier étant accessoire (10% maximum).

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La part C du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR.

Conditions de souscriptions et de rachats

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées la veille du jour de valorisation (J-1) jusqu'à 12 heures (heure de Paris) par le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats. La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative dite de Swing Pricing. Ce mécanisme est détaillé dans la partie « Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs ». En complément, la société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats dit « Gates ». Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du produit.

Informations pratiques

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – 6, avenue de Provence – 75009 PARIS.

Le souscripteur peut obtenir plus d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel) gratuitement, sur simple demande écrite auprès de Tailor Asset Management – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – www.tailor-am.com. Les documents seront uniquement remis en langue française. Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet www.tailor-am.com.

Investisseurs de détail visés

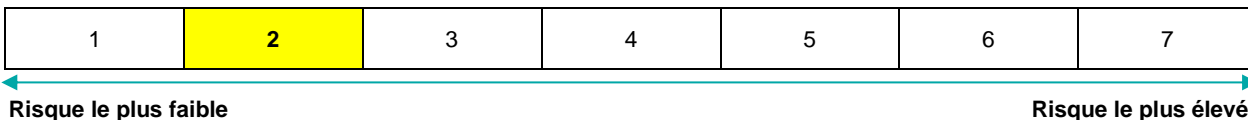
Tous investisseurs privés ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques liés à la détention de titres obligataires internationaux, recherchant une stratégie dynamique et un rendement sur un placement à long terme (6 ans) et capables de supporter des pertes financières. Le montant minimum de première souscription est d'1 part.

Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

La société de gestion se réserve le droit de refuser toute souscription de part faite au profit d'un porteur ayant la qualité d'« US person ». Ce refus de la part de la société de gestion devra être exercé avant le calcul de la valeur liquidative associée à la souscription concernée.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTE ?

INDICATEUR DE RISQUES



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date du 15 décembre 2028. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit durant 6 ans.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements, entraînant ainsi une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de liquidité : une part significative des investissements peut être réalisée sur des instruments spéculatifs dits « high yield » susceptibles, dans des circonstances de marché difficiles, de présenter un niveau de liquidité faible ayant un impact sur la liquidité globale du fonds, entraînant potentiellement une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risque de contrepartie : l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Fonds dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 6 ans Exemple d'investissement : 10,000€			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8,250€	8,590€
	Rendement annuel moyen	-17.48%	-2.50%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8,250€	8,990€
	Rendement annuel moyen	-17.48%	-1.77%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9,900€	10,460€
	Rendement annuel moyen	-1.05%	+0.75%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11,730€	11,420€
	Rendement annuel moyen	+17.29%	+2.23%

-Scénario défavorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2014 et 2020

-Scénario intermédiaire : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2022

-Scénario favorable : Au regard de la durée de détention recommandée, ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2019

QUE SE PASSE-T-IL SI TAILOR ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fond ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Le tableau ci-dessous présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10,000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans
Coût total	458 €	1 440 €
Réduction du rendement par an	4.59%	2.20%

La réduction du rendement par an montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,95% avant déduction des coûts et de 0,75% après cette déduction.

Il se peut que nous partageons les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	0.50% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	50 EUR
	Coûts de sortie	2.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé, il peut donc être plus faible.	199 EUR
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	1.65% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels de l'exercice précédent.	164 EUR
	Coûts de transaction	0.19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	19 EUR
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	0.26% de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 derniers exercices. Méthode : 20,00% TTC taux maximum, de la surperformance calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds de référence réalisant exactement une performance de 5,00% par an nette de frais et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et provisionnée chaque jour dans la valeur liquidative.	26 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période minimale de détention requise : 6 années, jusqu'à la date d'échéance du Fonds soit le 15 décembre 2028.

Vous pouvez désinvestir partiellement ou en totalité chaque jour sans pénalités. Les frais relatifs au rachat de vos parts s'appliquent cependant. Le Fonds s'adresse à des souscripteurs qui acceptent des risques liés à la détention de titres obligataires internationaux de maturité comprise entre 0 et 6 ans, avec une stratégie dynamique. Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, la durée minimum de placement est équivalente à 6 années.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel. Vous pouvez également adresser votre réclamation à la Société de Gestion par email à l'adresse suivante : contact@tailor-am.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : TAILOR ASSET MANAGEMENT, 23 rue Royale, 75008 PARIS. L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet www.tailor-am.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES ?

Les informations relatives aux performances passées de ce Fonds sont disponibles dans le document intitulé « Performances passées – OPC Tailor Asset Management » accessible sur le site internet www.tailor-am.com, rubrique « Informations réglementaires ». Les données relatives aux performances passées seront présentées sur les dix dernières années.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

Les détails de la politique de rémunération de Tailor Asset Management sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La responsabilité de Tailor Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.